

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 12 juin 2019
sur la formation professionnelle initiale de

Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du 12 juin 2019 (état le 1^{er} décembre 2024)

N° de la profession 19104

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Bases de la pédagogie professionnelle	5
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	5
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	6
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	7
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	8
3. Profil de qualification.....	9
3.1 Profil de profession	9
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3 Niveau d'exigences de la profession	12
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation.....	13
4.1 Domaine de compétences opérationnelles a : Récolte du bois	13
4.2 Domaine de compétences opérationnelles b : Régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières.....	21
4.3 Domaine de compétences opérationnelles c : Mise en œuvre de mesures de protection des forêts.....	28
4.4 Domaine de compétences opérationnelles d : Construction et entretien d'ouvrages forestiers	32
4.5 Domaine de compétences opérationnelles e : Utilisation et entretien de moyens techniques de travail	35
4.6 Domaine de compétences opérationnelles f : Application des règles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement.....	40
4.7 Domaine de compétences opérationnelles g : Collaboration aux tâches de l'entreprise.....	44
5. Prescriptions pour le suivi des cours interentreprises lors d'une formation raccourcie	48
6. Élaboration	49
7. Modification du plan de formation	50
Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	51
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de la protection de la santé.....	52
Glossaire.....	58
Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles	62

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFP	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron CFC

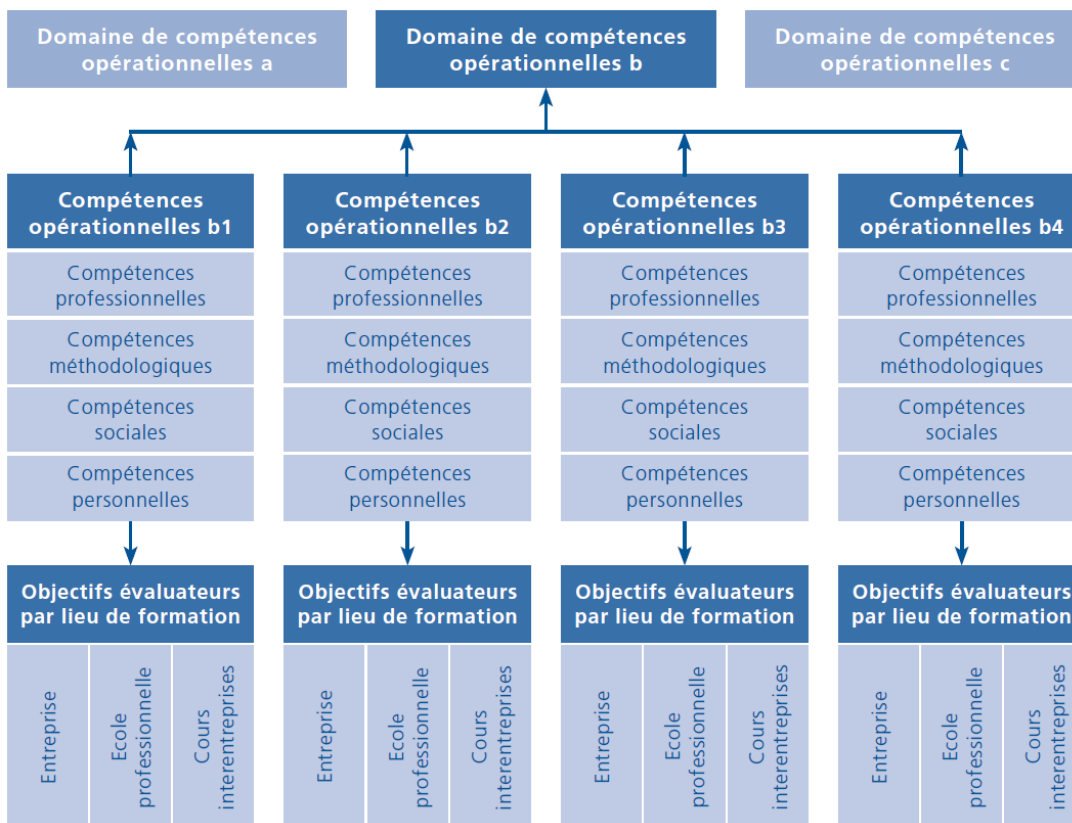
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron CFC comprend sept (7) **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: b. régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine b. régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières, regroupe par exemple 7 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes

en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

<p>Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les forestiers-bûcherons utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p>Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les forestiers-bûcherons organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p>
<p>Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les forestiers-bûcherons abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>
<p>Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les forestiers-bûcherons analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les forestiers-bûcherons restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Énumérer les points-clés à respecter lors de l'acquisition, du transport et du stockage de jeunes plants. (C1)
C2	Comprendre	Les forestiers-bûcherons expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Expliquer les règles de la communication à l'aide de signes et par radio. (C2)
C3	Appliquer	Les forestiers-bûcherons mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. Tenir compte et utiliser de manière optimale les caractéristiques du bois lors du travail de récolte des bois. (C3)
C4	Analyser	Les forestiers-bûcherons analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Évaluer le volume d'une bille. (C4)
C5	Synthétiser	Les forestiers-bûcherons combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. Abattre les arbres en toute sécurité selon des techniques appropriées et en ménageant le peuplement restant. (C5)
C6	Évaluer	Les forestiers-bûcherons évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. Apprécier et évaluer les tensions d'un tronc et effectuer la taille de débitage en toute sécurité selon une technique appropriée. (C6)

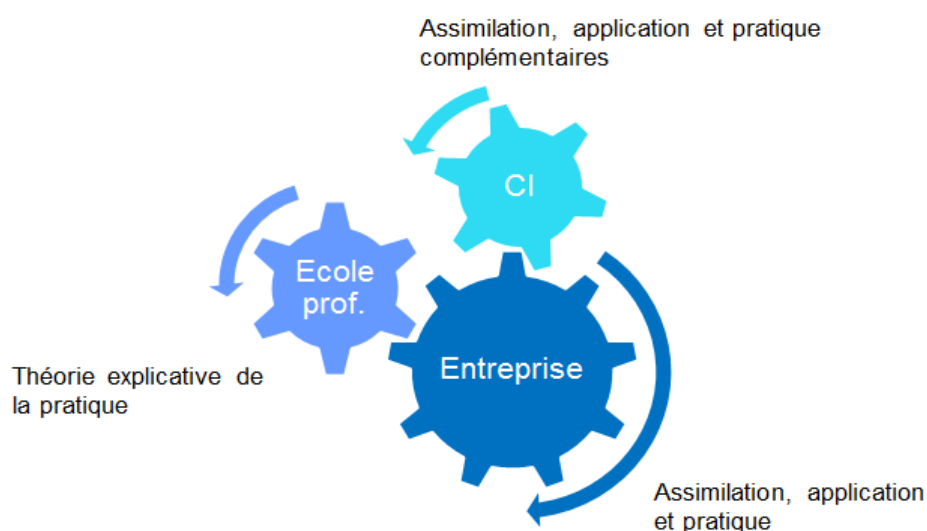
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- Entreprise formatrice: dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- École professionnelle: elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- Cours interentreprises: ils visent l'acquisition d'aptitudes de base sous la conduite d'un formateur et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les exigences et le profil de la profession, ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir. Il indique les qualifications que les forestiers-bûcherons doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En outre, le profil de qualification sert de base à la mise en place des procédures de qualification, à la classification du CFC dans le cadre national des certifications des diplômes de formation professionnelle (CNC formation professionnelle) et à l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de profession

Les forestiers-bûcherons sont des professionnels en mesure de réaliser des travaux d'exploitation et de soins, principalement en forêt mais aussi dans d'autres écosystèmes. Ils ont une forte relation à la nature combinée à l'attrait des machines et des moyens techniques de travail utilisés en forêt.

Domaine d'activité

Les forestiers-bûcherons peuvent travailler en tant qu'employés de l'Etat ou d'entreprises de travaux forestiers publiques ou privées. Ils ont également la possibilité d'offrir leurs services en tant que professionnels indépendants.

Les forestiers-bûcherons réalisent entre autres des travaux de récolte de bois, de soins aux forêts, d'entretien de stations particulières, de construction et d'entretien d'ouvrages forestiers. En fonction de leur employeur notamment, ils peuvent être à même d'effectuer d'autres travaux.

Principales compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles des forestiers-bûcherons sont réparties en 7 domaines de compétences opérationnelles :

- a. Récolte du bois
- b. Régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières
- c. Mise en œuvre de mesures de protection des forêts
- d. Construction et entretien d'ouvrages forestiers
- e. Utilisation et entretien de moyens techniques de travail
- f. Application des règles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement
- g. Collaboration aux tâches de l'entreprise

Exercice de la profession

Les forestiers-bûcherons travaillent généralement au sein de petites équipes et sur différents chantiers. Ils réalisent leurs tâches de façon autonome. Ils utilisent ainsi leurs connaissances et leurs compétences au cas par cas et réagissent de façon appropriée aux exigences posées par des situations de travail variées. Il est essentiel pour les forestiers-bûcherons de savoir estimer les risques et d'appliquer ainsi les mesures de sécurité au travail et de protection de la santé qui s'imposent.

Ce faisant, ils exécutent également leurs tâches en tenant compte des considérations économiques.

De manière générale, leur activité consiste principalement à exécuter des tâches – ou des tâches partielles dans le cadre d'un processus de travail – définies par leur supérieur hiérarchique. Celui-ci décide de la méthode de travail appropriée, de l'organisation du chantier et de la surveillance à lui apporter. Il porte la responsabilité générale des chantiers de coupe et des travaux forestiers effectués.

Quant à eux, les forestiers-bûcherons sont responsables de la bonne exécution des travaux qui leurs sont confiés. Ils évaluent leur environnement et les dangers potentiels à chaque étape du chantier et en déduisent les décisions à prendre en vue de l'exécution du travail (par exemple : techniques de travail et moyens y relatifs, mesures de sécurité, etc.). Pour ce faire, ils considèrent également les facteurs économiques.

Ils connaissent les limites de leurs aptitudes personnelles et de leurs compétences professionnelles et recherchent, le cas échéant, un soutien auprès de collègues plus qualifiés ou auprès de leur chef.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

La forêt couvre quelque 30 % de la surface de la Suisse et représente un élément essentiel du paysage. En montagne particulièrement, sa fonction de protection contre les dangers naturels est d'une importance primordiale. La forêt protège les bâtiments et les voies de communication ainsi que l'homme et les animaux contre les inondations, les avalanches, les chutes de pierres et les glissements de terrain.

En outre, la forêt produit du bois, matière première naturelle et renouvelable, dont les possibilités d'utilisation sont multiples. La forêt et le bois jouissent d'une excellente réputation en rapport avec le développement durable.

La société en général tout comme la population locale aspire par ailleurs à une forêt soignée, sûre et de haute valeur écologique, pouvant servir d'espace de détente et de loisirs.

Pour garantir ces prestations très diversifiées, la foresterie a besoin de personnel qualifié aujourd'hui et demain, autant pour assurer l'exploitation du bois que pour l'entretien et la conservation de la forêt comme milieu de vie. En tant que professionnels compétents, les forestiers-bûcherons permettent ainsi d'assurer les soins aux forêts, de récolter le bois, matière première indigène, et de l'introduire sur le marché.

Les forestiers-bûcherons, partout où ils travaillent, entrent régulièrement en contact avec les usagers de la forêt. Ils peuvent ainsi expliquer le sens de leur travail en forêt et contribuer à l'image positive de la foresterie auprès de la population.

Etant donné la grande diversité des activités professionnelles proposées, le domaine de la forêt présente une attractivité particulière au moment de l'entrée des jeunes gens dans le monde du travail.

Culture générale

L'enseignement de la culture générale pendant le cursus apporte des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social, et ainsi de relever les défis tant privés que professionnels.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles →						
a Récolte du bois	a1 : Tenir compte des caractéristiques et des défauts du bois lors du bûcheronnage	a2 : Organiser un chantier d'exploitation et installer la signalisation	a3 : Abattre et façonner les arbres	a4 : Participer aux travaux de débardage	a5 : Classer les bois et les trier selon la liste d'assortiments	a6 : Participer aux travaux de récolte	
b Régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières	b1 : Tenir compte des caractéristiques de la station lors des soins aux forêts	b2 : Tenir compte des connaissances en botanique forestière et en sylviculture lors des soins aux forêts	b3 : Favoriser la régénération naturelle	b4 : Réaliser la régénération par plantation	b5 : Lors des soins aux forêts, tenir compte de l'évolution naturelle du peuplement ainsi que des critères de sélection des arbres	b6 : Réaliser les soins à la jeune forêt	b7 : Reconnaître et entretenir des stations et habitats particuliers
c Mise en œuvre de mesures de protection des forêts	c1 : Reconnaître et combattre les dégâts aux forêts	c2 : Prévenir et éviter les dégâts aux forêts	c3 : Identifier et combattre les espèces envahissantes exotiques	c4 : Conserver la productivité du sol			
d Construction et entretien d'ouvrages forestiers	d1 : S'orienter sur le terrain à l'aide de cartes et de plans ; utiliser des instruments de mesure	d2 : Utiliser les matériaux de construction	d3 : Réaliser des ouvrages forestiers simples et les entretenir	d4 : Entretenir des chemins forestiers, pistes de débardage et sentiers pédestres			
e Utilisation et entretien de moyens techniques de travail	e1 : Se servir des moyens techniques manuels et des appareils	e2 : Maintenir les moyens techniques manuels	e3 : Utiliser et entretenir de petites machines	e4 : Transporter, utiliser, entreposer et évacuer les carburants et adjuvants en toute sécurité et en ménageant l'environnement	e5 : Assurer sa sécurité lors de travaux sur des pentes raides présentant des risques de chute ; appliquer les techniques de base de l'escalade le long des troncs d'arbre		
f Application des règles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement	f1 : Reconnaître les dangers et estimer les risques	f2 : Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection	f3 : Comprendre et respecter les prescriptions relatives à l'organisation des secours et effectuer les premiers secours	f4 : Suivre les prescriptions et les recommandations en matière de protection de la santé			
g Collaboration aux tâches de l'entreprise	g1 : Réaliser des travaux simples liés à l'organisation au sein de l'entreprise	g2 : Appliquer des méthodes et instruments simples de la planification forestière	g3 : Informer les visiteurs sur la forêt et la foresterie	g4 : Communiquer de façon fiable et adaptée à la situation			

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation, à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale, conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, ainsi que les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, lesquels sont répertoriés en annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

En ce qui concerne la compétence opérationnelle a4 (« Participer aux travaux de débardage »), les Ortras régionales ou les services cantonaux compétents statuent, en concertation avec les entreprises formatrices, sur les moyens de débardage à mettre en œuvre dans le cadre du CI local et de la procédure de qualification.

Par ailleurs, les services cantonaux compétents définissent la durée des cours interentreprises D, E et G en prenant en compte les particularités régionales (conformément à l'art. 8 de l'ordonnance sur la formation). Ceci s'effectue d'un commun accord avec les Ortras régionales ou les représentants des associations de la branche. Les contenus des cours interentreprises obéissent aux objectifs évaluateurs du plan de formation ainsi qu'aux programmes-cadres de l'Ortra Forêt Suisse.

4.1 Domaine de compétences opérationnelles a : Récolte du bois

L'abattage et le façonnage des arbres, la participation au débardage ainsi que le classement des bois font partie des activités les plus importantes des forestières-bûcheronnes et des forestiers-bûcherons. Ceux-ci évaluent les risques sur le terrain et, sur cette base, prennent les décisions nécessaires sur les plans professionnel, organisationnel ainsi qu'en matière de sécurité. Lors de l'exécution des travaux, ils mettent en œuvre les moyens techniques appropriés.

Compétence opérationnelle a1 : Tenir compte des caractéristiques et des défauts du bois lors du bûcheronnage

Lors du bûcheronnage, les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons prennent en compte l'essence concernée et ses propriétés. Ils contribuent ainsi à préserver la valeur du bois.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a1.1	Énumérer les essences indigènes principales et les distinguer par leurs caractéristiques visibles. (C2)	Distinguer les essences indigènes principales par leurs caractéristiques visibles. (C2)	
a1.2	Énumérer et distinguer les différents éléments de la structure ligneuse. (C2)		
a1.3	Énumérer les principaux défauts du bois, leurs origines et leurs impacts sur son utilisation. (C2)		

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a1.4	Énumérer les caractéristiques essentielles du bois et expliquer leur influence sur sa récolte et son utilisation. (C2)	Tenir compte des caractéristiques du bois lors des travaux de récolte et les utiliser de manière optimale. (C3)	Tenir compte des caractéristiques du bois lors des travaux de récolte et les utiliser de manière optimale sous la conduite d'un formateur. (C3)
a1.5	Expliquer les principales mesures de conservation du bois. (C2)	Mettre en œuvre les mesures de conservation du bois qui s'imposent. (C3)	Mettre en œuvre les mesures de conservation du bois qui s'imposent sous la conduite d'un formateur. (C3)

Compétence opérationnelle a2 : Organiser un chantier d'exploitation et installer la signalisation

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons participent à l'organisation du chantier d'exploitation et installent la signalisation de façon autonome, selon les prescriptions de sécurité en vigueur.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a2.1	Expliquer le contenu, le sens et l'utilité de l'organisation d'un chantier d'exploitation. (C3)	Lire et mettre en œuvre un plan d'organisation et de coupe. (C3)	Établir un plan d'organisation et de coupe sous la conduite d'un formateur. (C3)
a2.2		Établir une liste complète de l'équipement et du matériel pour la réalisation d'un chantier d'exploitation. (C5)	Établir une liste complète de l'équipement et du matériel pour la réalisation d'un chantier d'exploitation. (C3)
a2.3	Expliquer les principes et les prescriptions de sécurité relatifs à l'aménagement et à la signalisation d'un chantier d'exploitation. (C2)	Préparer le chantier d'exploitation de façon convenable selon les consignes reçues et placer la signalisation selon les prescriptions du plan de coupe. (C5)	Préparer convenablement le chantier d'exploitation selon les consignes reçues sous la conduite d'un formateur et placer la signalisation selon les prescriptions du plan de coupe. (C3)
a2.4		Organiser la place de travail sur le chantier d'exploitation convenablement et en toute sécurité, puis définir le déroulement du travail. (C5)	Organiser la place de travail sur le chantier d'exploitation convenablement et en toute sécurité sous la conduite d'un formateur, puis définir le déroulement du travail. (C3)

Compétence opérationnelle a3 : Abattre et façonner les arbres

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons exécutent toutes les étapes des travaux de récolte des bois à la tronçonneuse dans le respect des directives de sécurité et dans les règles de l'art, notamment l'examen de l'arbre et de son environnement, l'abattage, l'ébranchage et le débitage.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a3.1		Examiner l'arbre et son environnement et en déduire les mesures nécessaires en matière de technique de travail et de sécurité. (C6)	Examiner l'arbre et son environnement et en déduire les mesures nécessaires en matière de technique de travail et de sécurité. (C6)
a3.2		Abattre les arbres en toute sécurité selon des techniques appropriées et en ménageant le peuplement restant. (C5)	Expliquer les techniques d'abattage courantes et leurs domaines d'application et abattre les arbres en toute sécurité, selon des techniques appropriées et en ménageant le peuplement restant, sous la conduite d'un formateur. (C3)
a3.3		Ébrancher les arbres abattus en appliquant une technique appropriée. (C5)	Expliquer les techniques d'ébranchage courantes applicables aux feuillus ou aux résineux et ébrancher les arbres abattus. (C3)
a3.4		Apprécier et évaluer les tensions dans le bois et effectuer la taille de débitage en toute sécurité, selon une technique appropriée. (C6)	Expliquer les techniques de débitage courantes et leurs domaines d'application, apprécier et évaluer les tensions dans le bois et effectuer des tailles de débitage sous la conduite d'un formateur. (C6)
a3.5		Façonner des arbres en choisissant la procédure adéquate. (C5)	Expliquer les différentes méthodes de façonnage et les mettre en pratique. (C3)

Compétence opérationnelle a4 : Participer aux travaux de débardage

Débardage sur des terrains carrossables : les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons collaborent dans les règles de l'art et en toute sécurité avec le machiniste lors de la préparation et de la mise en œuvre des méthodes de débardage. Ils sont à même de communiquer de façon adéquate avec le machiniste.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a4.1	Expliquer les différents moyens de débardage, leur fonction et domaines d'utilisation. (C2)		
a4.2		Mettre en place un layon de débardage selon l'ordre reçu. (C5)	
a4.3		Préparer un chantier de débardage de façon adéquate, en appliquant les règles de sécurité et en ménageant l'environnement. (C5)	Préparer un chantier de débardage sous la conduite d'un formateur. (C3)
a4.4	Expliquer les règles de la communication par signes et par radio. (C2)	Communiquer clairement par signes ou par radio avec les personnes impliquées dans les travaux de débardage. (C3)	Communiquer clairement et de façon autonome par signes ou par radio avec les personnes impliquées dans les travaux de débardage. (C3)
a4.5		Fixer les lignes de débusquage. (C5)	Fixer les lignes de débusquage. (C5)
a4.6		Former des charges dans le peuplement et les crocher. (C5)	Former des charges dans le peuplement et les crocher. (C5)
a4.7	Expliquer la zone à risques lors de l'utilisation de câbles et de treuils. (C2)	Reconnaître les zones à risques lors du débardage et se comporter de manière adéquate. (C5)	Reconnaître les zones à risques lors du débardage et se comporter de manière adéquate. (C5)
a4.8		Débarder le bois à l'aide d'une débardeuse (jusqu'à 3 tonnes de poids à vide). (C3)	
a4.9		Présenter le bois dans la zone accessible à la grue à l'aide d'un treuil radiocommandé et mettre la machine en mouvement. (C3)	

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a4.10	Expliquer comment aménager une place d'empilage de façon adéquate et comment sécuriser la pile. (C2)	Décrocher les charges sur la place d'empilage (C3).	

Débardage sur des terrains non carrossables : les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons collaborent en toute sécurité et de façon adéquate lors du montage et du démontage ainsi que lors du débardage à l'aide d'un câble-grue et de l'hélicoptère. Ils sont à même de communiquer de façon adéquate avec les personnes impliquées dans le débardage.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a4.11	Expliquer les différents moyens de débardage, leurs caractéristiques et domaines d'utilisation. (C2)		
a4.12		Réaliser des travaux partiels lors du montage et du démontage de câbles-grues, selon les consignes reçues. (C5)	Collaborer au montage et au démontage de câbles-grues sous la conduite d'un formateur. (C3)
a4.13		Préparer un chantier de débardage de façon adéquate, en appliquant les règles de sécurité et en ménageant l'environnement. (C5)	Préparer un chantier de débardage sous la conduite d'un formateur. (C3)
a4.14	Expliquer les règles de la communication par signes et par radio. (C2)	Communiquer de manière claire par signes ou par radio avec les personnes impliquées dans les travaux de débardage. (C3)	Communiquer de façon autonome et de manière claire par signes ou par radio avec les personnes impliquées dans les travaux de débardage. (C3)
a4.15		Fixer les lignes de débusquage. (C5)	Fixer les lignes de débusquage. (C5)
a4.16		Former des charges dans le peuplement et les crocher. (C5)	Former des charges dans le peuplement et les crocher. (C5)
a4.17	Expliquer la zone à risque lors du débardage à l'aide d'un câble-grue. (C2)	Reconnaître les zones à risques lors du débardage et se comporter de manière adéquate. (C5)	Reconnaître les zones à risques lors du débardage et se comporter de manière adéquate. (C5)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a4.18		Actionner les câbles-grues. (C5)	Actionner les câbles-grues sous la conduite d'un formateur. (C3)
a4.19	Expliquer comment aménager une place d'empilage de façon adéquate et comment sécuriser la pile. (C2)	Décrocher les charges sur la place d'empilage ou de déchargement. (C3)	Décrocher les charges sur la place d'empilage ou de déchargement. (C3)
a4.20		Lors du débardage par hélicoptère, former des charges et les accrocher, suite à une demande et sous la supervision de l'assistant de vol (professionnel chargé de tâches spéciales). (C3)	Lors du débardage par hélicoptère, former des charges et les accrocher, suite à une demande et sous la supervision de l'assistant de vol (professionnel chargé de tâches spéciales). (C3)
a4.21		Lors du débardage par hélicoptère, suite à une demande et sous la supervision de l'assistant de vol (professionnel chargé de tâches spéciales), préparer et exploiter de façon adéquate l'emplacement de réception et de déchargement des charges. (C3)	Lors du débardage par hélicoptère, sous la conduite et la supervision de l'assistant de vol (professionnel chargé de tâches spéciales), préparer et exploiter de façon adéquate l'emplacement de réception et de déchargement des charges. (C3)
a4.22	Expliquer la zone à risque lors du débardage à l'aide d'un hélicoptère. (C2)	Connaître les zones à risques lors du débardage par hélicoptère et se comporter de manière adéquate en fonction de la situation. (C5)	Connaître les zones à risques lors du débardage par hélicoptère et se comporter de manière adéquate en fonction de la situation. (C5)

Compétence opérationnelle a5 : Classer les bois et les trier selon la liste d'assortiments

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons disposent des connaissances sur les différentes essences, sur les défauts du bois ainsi que sur les dimensions et la qualité des bois bruts. Ils mettent en œuvre ces connaissances lors du débitage du bois selon la liste des assortiments, et appliquent correctement les usages du commerce pour les bois bruts lors du classement.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a5.1	Assigner les différentes essences selon leur utilisation. (C2)		
a5.2	Décrire les défauts du bois les plus importants, expliquer leur cause et les impacts correspondants sur son utilisation. (C2)		
a5.3	Expliquer la classification des assortiments de résineux et de feuillus en fonction de leur résistance et de leur qualité, en fonction des pratiques commerciales pour les bois bruts. (C2)	Débiter les grumes selon leur résistance et leur qualité, en fonction des pratiques commerciales pour les bois bruts et de la liste des assortiments. (C4)	Débiter les grumes selon leur résistance et leur, en fonction des pratiques commerciales pour les bois bruts et de la liste des assortiments. (C3)
a5.4	Expliquer la classification des assortiments de bois d'industrie et les classer, en fonction des pratiques commerciales pour les bois bruts. (C4)	Classer les assortiments de bois d'industrie selon la liste des assortiments. (C4)	Classer les assortiments de bois d'industrie selon la liste des assortiments. (C3)
a5.5	Expliquer le classement du bois énergie. (C2)	Classer les assortiments de bois énergie (C4)	Classer les assortiments de bois énergie (C3)
a5.6	Expliquer les directives en vigueur relatives au débitage du bois. (C2)	Débiter les grumes selon la liste des assortiments et en tenant compte des souhaits des clients. (C4)	Débiter les grumes selon la liste des assortiments sous la conduite d'un formateur. (C3)
a5.7	Expliquer les démarches de cubage du bois de service, du bois d'industrie et du bois énergie. (C2)	Cuber le bois de service, le bois d'industrie et le bois énergie. (C3)	
a5.8	Calculer le volume d'une bille. (C3)	Évaluer le volume d'une bille. (C4)	Évaluer le volume d'une bille. (C4)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a5.9	Décrire la méthode de vente de bois la plus couramment pratiquée dans la région. (C2)		

Compétence opérationnelle a6 : Participer aux travaux de récolte

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons collaborent en toute sécurité et de façon adéquate dans le cadre des différentes méthodes de récolte du bois à la tronçonneuse.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
a6.1	Décrire les méthodes de récolte des bois en fonction du degré de mécanisation et de remise en état du site. (C2)		
a6.2	Expliquer les caractéristiques essentielles et les domaines d'application des méthodes courantes de récolte des bois. (C2)	Réaliser en toute sécurité les travaux à la tronçonneuse dans le cadre des méthodes de récolte des bois. (C5)	Réaliser en toute sécurité les travaux à la tronçonneuse dans le cadre des méthodes de récolte des bois, sous la conduite d'un formateur. (C3)
a6.3	Décrire principalement les procédures et les interfaces courantes de la filière bois, depuis la planification de la récolte jusqu'à la transformation par l'industrie du bois. (C2)	Décrire les procédures et les interfaces, depuis la planification de la récolte des bois dans l'exploitation jusqu'à la transformation par l'industrie du bois. (C2)	
a6.4	Expliquer les exigences posées aux différentes interfaces dans leur secteur d'activité. (C2)	Harmoniser au mieux les travaux partiels effectués lors de la récolte des bois avec les travaux partiels qui suivront. (C5)	Harmoniser au mieux les travaux partiels effectués lors de la récolte des bois avec les travaux partiels qui suivront. (C3)

4.2 Domaine de compétences opérationnelles b : Régénération et soins à la forêt, entretien de stations particulières

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons effectuent des travaux de rajeunissement et d'entretien de la forêt ainsi que de stations particulières et de zones de protection. Ils tiennent compte à cet effet des fondements relatifs à la conservation, au développement et au soin de ces habitats, et mettent en œuvre les mesures nécessaires et appropriées à cela. À cet égard, ils consacrent l'attention nécessaire à la conservation et à la promotion de la diversité des espèces, des habitats, et favorisent la capacité de production de la forêt.

Compétence opérationnelle b1 : Tenir compte des caractéristiques de la station lors des soins aux forêts

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent sur les lieux les facteurs et les conditions stationnels. Ils en tiennent compte lors des travaux sylvicoles.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b1.1	Expliquer les notions de « station » et de « facteurs stationnels ». (C2)		
b1.2	Expliquer les facteurs stationnels biotiques et abiotiques les plus importants. (C2)		
b1.3	Décrire l'influence des facteurs stationnels sur la croissance des arbres. (C2)		
b1.4	Reconnaître les six types de sol les plus importants sur la base d'un profil de sol ou d'une photo couleur. (C2)	Reconnaître les types de sol les plus importants de la futaie et citer leurs caractéristiques sylvicoles. (C3)	
b1.5	Énumérer et décrire sommairement les six associations végétales les plus importantes, rencontrées entre la plaine et la montagne. (C2)	Énumérer les associations végétales les plus importantes rencontrées sur le territoire de l'entreprise formatrice. (C1)	

Compétence opérationnelle b2 : Tenir compte des connaissances en botanique forestière et en sylviculture lors des soins aux forêts

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent les essences présentes dans le peuplement et tiennent compte de leurs exigences sylvicoles lors de son entretien.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b2.1	Décrire les divers éléments constitutifs des plantes ligneuses et expliquer leurs fonctions. (C2)		
b2.2	Décrire les différentes formes de reproduction des végétaux. (C2)		
b2.3	Indiquer le circuit des éléments nutritifs, le fonctionnement de l'assimilation et du catabolisme. (C2)		
b2.4	Déterminer les 40 principales essences d'arbres et d'arbustes de la région et leurs parties (bourgeons en hiver, feuilles en été, graines, fruits, cônes, bois et écorce). (C3)	Reconnaître et différencier les 40 principales essences d'arbres et d'arbustes de la région. (C3)	Reconnaître et différencier les 40 principales essences d'arbres et d'arbustes de la région. (C3)
b2.5	Utiliser un herbier ainsi que des livres spécialisés et des moyens électroniques afin de pouvoir déterminer des végétaux. (C4)	Utiliser un herbier ainsi que des livres spécialisés et des moyens électroniques afin de pouvoir déterminer des végétaux. (C4)	
b2.6	Connaître les 15 essences principales de la région et leur attribuer les caractéristiques sylvicoles qui leur correspondent. (C2)	Retrouver les caractéristiques sylvicoles des 15 essences les plus importantes de la région dans la check-list et utiliser ces informations pour les travaux de soins culturaux. (C3)	Retrouver les caractéristiques sylvicoles des 15 essences les plus importantes de la région dans la check-list et utiliser ces informations pour les travaux de soins culturaux. (C3)

Compétence opérationnelle b3 : Favoriser la régénération naturelle

Suite à la demande de l'entreprise, les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons appliquent des mesures appropriées pour mettre en place ou promouvoir le rajeunissement naturel.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b3.1	Expliquer les avantages et inconvénients des modes de régénération de la futaie en rapport avec le rajeunissement naturel de la forêt. (C2)	Expliquer les modes de régénération de la futaie utilisés dans l'entreprise formatrice pour initier le rajeunissement naturel de la forêt. (C2)	
b3.2	Expliquer les avantages et inconvénients du rajeunissement naturel de la forêt par rapport au rajeunissement artificiel. (C2)	Réaliser les mesures appropriées pour promouvoir le rajeunissement naturel. (C3)	
b3.3		Pendant les travaux de récolte des bois, localiser les limites du rajeunissement, les ménager et les conserver. (C3)	

Compétence opérationnelle b4 : Réaliser la régénération par plantation

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons effectuent des travaux de plantation selon la procédure appropriée, de façon indépendante et rationnelle.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b4.1	Expliquer où et pourquoi un nettoyage de parterre de coupe peut être judicieux. (C2)	Préparer le parterre de coupe de façon appropriée en vue de la plantation. (C3)	
b4.2	Énumérer les points-clés à respecter lors de l'acquisition, du transport et du stockage de jeunes plants. (C1)	Réaliser l'acquisition, le transport et le stockage de jeunes plants de façon indépendante. (C3)	
b4.3	Expliquer les avantages et inconvénients de la plantation en automne et au printemps. (C2)		

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b4.4	Expliquer les mesures nécessaires de traitement des plants avant, pendant et après la plantation. (C2)	Déterminer et mettre en œuvre les mesures nécessaires de traitement des plants avant, pendant et après la plantation. (C3)	
b4.5	Expliquer les critères de qualité des jeunes plants, nommer les éléments de leur certificat de provenance et expliquer son importance. (C2)	Contrôler la qualité des livraisons de plants et prendre des mesures utiles lorsqu'un problème de qualité se présente. (C4)	
b4.6	Décrire les méthodes de plantation usuelles et présenter leurs avantages et inconvénients. (C2)	Réaliser des plantations en appliquant les méthodes et techniques appropriées, conformément aux instructions. (C3)	Effectuer les méthodes de plantation usuelles. (C3)

Compétence opérationnelle b5 : Lors des soins aux forêts, tenir compte de l'évolution naturelle du peuplement ainsi que des critères de sélection des arbres

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons peuvent estimer l'évolution future d'un peuplement. Ils caractérisent correctement les arbres selon les critères de sélection (vitalité, stabilité, qualité).

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b5.1	Décrire les évolutions propres d'une forêt vierge européenne et d'une forêt exploitée, en expliquer les différences et les points communs. (C2)		
b5.2	Décrire les différentes strates d'une forêt et leurs fonctions. (C2)		
b5.3	Distinguer et décrire les différents types de peuplements (selon leur étage, leur forme, le degré et le genre de mélange). (C2)		
b5.4	Expliquer les processus naturels de l'évolution des peuplements. (C2)	Lors de l'entretien, estimer les processus naturels possibles pour un peuplement (C4)	Lors de l'entretien, estimer les processus naturels possibles pour un peuplement (C4)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b5.5	Énumérer et décrire les différents régimes forestiers. (C2)	Reconnaître les régimes forestiers apparaissant dans le périmètre d'action de l'entreprise forestière. (C3)	
b5.6	Décrire les différents modes de régénération de la futaie. (C2)	Nommer les modes de régénération de la futaie appliqués au sein de l'entreprise forestière. (C2)	
b5.7	Différencier et décrire les stades de développement de la forêt. (C2)	Déterminer le stade de développement auquel se trouve la forêt avant l'entretien. (C3)	Déterminer le stade de développement auquel se trouve la forêt avant l'entretien. (C3)
b5.8	Expliquer les critères de vitalité, de stabilité et de qualité des arbres dans une jeune forêt. (C2)	Déterminer les critères de vitalité, de stabilité et de qualité des arbres dans une jeune forêt. (C3)	Déterminer les critères de vitalité, de stabilité et de qualité des arbres dans une jeune forêt. (C3)

Compétence opérationnelle b6 : Réaliser les soins à la jeune forêt

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons réalisent des travaux sylvicoles dans des jeunes forêts en toute sécurité, de façon rationnelle et en ménageant les arbres.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b6.1	Énumérer les outils ou machines appropriés pour réaliser les soins culturaux et expliquer leur utilisation. (C2)	Choisir les outils ou machines appropriés pour réaliser les soins culturaux. (C3)	Choisir les outils ou machines appropriés pour réaliser les soins culturaux. (C3)
b6.2	Expliquer les avantages du dégagement de plants selon la technique de l'entonnoir, comparativement au fauchage intégral dans les jeunes forêts. (C2)	Dégager les plants selon la technique de l'entonnoir dans des rajeunissements et plantations en utilisant les outils à main et machines appropriés. (C3)	Dégager les plants selon la technique de l'entonnoir dans des rajeunissements et plantations en utilisant les outils à main et machines appropriés. (C3)
b6.3	Distinguer les principes de la sélection positive et de la sélection négative. (C2)	Interpréter une instruction concernant les soins au jeune peuplement, afin d'obtenir une jeune forêt se développant de manière autonome. (C4)	Réaliser des soins culturaux dans un jeune peuplement en fonction des consignes reçues. (C3)
b6.4	Expliquer les notions « début des interventions », « ampleur des interventions » et « tournus ». (C2)		

b6.5	Expliquer la mise en œuvre du réglage du mélange dans les jeunes peuplements. (C2)	Effectuer de façon indépendante et en toute sécurité le réglage du mélange dans les jeunes peuplements en fonction des consignes reçues. (C4)	Effectuer de façon indépendante et en toute sécurité le réglage du mélange dans les jeunes peuplements en fonction des consignes reçues. (C3)
b6.6	Enumérer les exigences relatives aux soins par collectifs en forêt de montagne et décrire les principes de base des soins à donner aux peuplements. (C2)		
b6.7	Décrire les différents procédés d'élagage et de taille, ainsi que leurs avantages et inconvénients. (C2)		Réaliser l'élagage et la taille des arbres d'élite en appliquant différents procédés. (C3)

Compétence opérationnelle b7 : Reconnaître et entretenir des stations et habitats particuliers

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent sur place la valeur écologique de stations particulières et d'habitats spécifiques. Ils réalisent des travaux d'entretien dans les zones de protection, soignent les haies, les lisières et d'autres stations particulières, soigneusement et selon les consignes reçues.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b7.1	Expliquer les termes techniques importants en rapport avec la biodiversité forestière, l'écologie, les soins aux lisières et aux haies vives. (C2)		
b7.2	Expliquer l'importance et les fonctions des plantes et des autres organismes de l'écosystème forestier. (C2)		

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
b7.3	Différencier les diverses strates composant la forêt et décrire les conditions de vie que ces strates offrent aux animaux et aux plantes. (C2)		
b7.4	Démontrer les interactions entre la dynamique naturelle, la sylviculture proche de la nature et la protection de la nature et des espèces. (C2)		
b7.5	Expliquer l'importance des milieux naturels particuliers en forêt (p. ex. petites structures et arbres-habitat). (C2)	Reconnaître les milieux naturels particuliers en forêt (p. ex. petites structures et arbres-habitat). (C3)	Reconnaître les milieux naturels particuliers en forêt (p. ex. petites structures et arbres-habitat). (C3)
b7.6	Expliquer l'impact des activités forestières sur le développement de la faune en forêt. (C2)		
b7.7	Décrire les mesures de promotion de la biodiversité. (C2)	Mettre en œuvre et expliquer les mesures de promotion de la biodiversité selon les consignes reçues. (C3)	
b7.8	Expliquer les principes fondamentaux de l'entretien des lisières et des haies. (C2)	Entretien des lisières et d'autres biotopes en forêt selon les consignes reçues et expliquer les mesures. (C5)	Entretien des lisières et d'autres biotopes en forêt en fonction des consignes reçues et sous la conduite d'un formateur, puis évaluer le résultat. (C3)
b7.9	Nommer des essences d'arbres et d'arbustes appropriées pour les haies et les lisières, puis décrire leurs caractéristiques de croissance et leurs exigences écologiques. (C2)	Conserver, entretenir et aménager des haies et d'autres biotopes en dehors de la forêt, selon et d'autres biotopes en forêt selon les consignes reçues. (C5)	Entretien et aménager des haies et d'autres biotopes en dehors de la forêt, sous la conduite d'un formateur. (C3)

4.3 Domaine de compétences opérationnelles c : Mise en œuvre de mesures de protection des forêts

Certains facteurs biotiques ou abiotiques peuvent dégrader ou mettre en danger la forêt ainsi que d'autres écosystèmes. Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent les dangers de ce type et luttent contre ceux-ci à l'aide de mesures appropriées ou prennent des mesures préventives pour éviter des dégâts.

Compétence opérationnelle c1 : Reconnaître et combattre les dégâts aux forêts

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent et localisent les dégâts aux forêts dus à la nature animée (dégâts biotiques) et inanimée (dégâts abiotiques). Ils prennent des mesures pour lutter contre ces dégâts selon les consignes reçues.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
c1.1	Expliquer l'importance et le rôle de la protection des forêts à l'aide d'exemples. (C2)	Constater sur place le rôle de la protection des forêts. (C4)	
c1.2	Décrire les dégâts aux plantes les plus fréquents, ainsi que leurs caractéristiques. (C5)	Lors du travail quotidien, localiser et identifier les dégâts les plus fréquents dans des peuplements ou sur des arbres, et mettre en œuvre les mesures adéquates selon les consignes reçues. (C5)	
c1.3	Indiquer les causes des dégâts aux forêts dus à la nature inanimée (dégâts abiotiques). (C2)		
c1.4	Énumérer les mesures de protection contre des dégâts abiotiques et expliquer leurs domaines d'application. (C2)	Préparer et réaliser des mesures appropriées contre des dégâts abiotiques selon les consignes reçues. (C3)	
c1.5	Décrire les causes et les organismes impliqués dans les dégâts aux forêts dus à la nature animée (dégâts biotiques). (C2)		
c1.6	Énumérer les mesures de protection mécanique, chimique et biologique contre les dégâts biotiques et expliquer leurs domaines d'application. (C2)	Mettre en œuvre les mesures de protection mécanique, chimique ou biologique contre les dégâts biotiques selon les consignes reçues. (C3)	Mettre en œuvre les mesures de protection mécanique contre les dégâts biotiques selon les consignes reçues. (C3)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
c1.7	Décrire les mesures appropriées de protection de la santé lors de l'utilisation de substances toxiques. (C2)	Prendre les mesures appropriées de protection de la santé lors de l'utilisation de substances toxiques. (C3)	

Compétence opérationnelle c2 : Prévenir et éviter les dégâts aux forêts

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent et localisent les dangers potentiels pour la forêt et l'annoncent à leur supérieur hiérarchique. Ils prennent les mesures préventives correctes pour prévenir les dégâts causés à la forêt selon les consignes reçues.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
c2.1	Démontrer les interactions entre les dynamiques naturelles, la sylviculture proche de la nature et la prévention des dégâts causés à la forêt. (C2)		
c2.2	Décrire les dangers potentiels de nature biotique et abiotique pour la forêt. (C2)	Localiser par l'observation les dangers potentiels pour la forêt de nature biotique et abiotique dans le périmètre d'activité de l'entreprise et en informer le supérieur hiérarchique. (C4)	
c2.3	Décrire les possibilités de prévention contre les dangers de nature abiotique. (C2)	Réaliser des mesures préventives contre les dangers de nature abiotique selon les consignes reçues. (C3)	
c2.4	Décrire les possibilités de prévention contre les dangers émanant des activités humaines. (C2)	Réaliser des mesures préventives contre les dangers émanant des activités humaines selon les consignes reçues. (C3)	
c2.5	Décrire des possibilités de prévention contre les dangers dus aux plantes, champignons, insectes ainsi qu'aux animaux sauvages et domestiques. (C2)	Mettre en œuvre des mesures préventives contre les dangers dus aux plantes, champignons, insectes ainsi qu'aux animaux sauvages et domestiques, selon les consignes reçues et dans le cadre du travail quotidien. (C3)	Mettre en œuvre des mesures préventives contre les dangers dus aux plantes, champignons, insectes ainsi qu'aux animaux sauvages et domestiques sous la conduite d'un formateur. (C3)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
c2.6	Expliquer les objectifs, l'utilité et les rôles de la chasse. (C2)		
c2.7	Décrire les exigences en matière d'habitat des ongulés indigènes. (C2)	Tenir compte des exigences en matière d'habitat des ongulés indigènes lors des différents travaux en forêt. (C3)	
c2.8	Déterminer les espèces les plus importantes de la faune indigène et établir la distinction entre les animaux protégés de ceux qui ne le sont pas. (C2)		
c2.9	Distinguer les deux régimes « chasse à patente » et « chasse affermée ». Décrire les caractéristiques principales des deux systèmes. (C2)		

Compétence opérationnelle c3 : Identifier et combattre les espèces envahissantes exotiques

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent les végétaux (néophytes) et les animaux (néozoaires) invasifs étrangers à la station et mettent en œuvre des mesures pour les combattre selon les consignes reçues.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
c3.1	Nommer des végétaux et des animaux invasifs étrangers à la station (exotiques) et désigner des exemples typiques d'une espèce présentes dans la région. (C3)	Combattre de façon adéquate des végétaux ou des animaux invasifs étrangers à la station (exotiques) selon les consignes reçues. (C3)	Reconnaître les végétaux et les animaux invasifs étrangers à la station (exotiques), les signaler et les combattre selon les consignes reçues. (C3)

Compétence opérationnelle c4 : Conserver la productivité du sol

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons savent dans quelles circonstances les sols forestiers peuvent être endommagés et comment les éviter.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
c4.1	Expliquer le rôle du sol en tant que surface de production. (C2)		
c4.2	Citer les dégâts qui peuvent survenir lors de la conduite d'un véhicule sur le sol forestier. (C2)	Reconnaître quels dégâts surviennent lors de la conduite d'un véhicule sur le sol forestier. (C3)	Expliquer quels dégâts surviennent lors de la conduite d'un véhicule sur le sol forestier. (C2)
c4.3	Expliquer dans quelles conditions les véhicules sont autorisés à emprunter les layons de débardage. (C2)	Reconnaître dans quelles conditions les véhicules sont autorisés à emprunter les layons de débardage. (C4)	Expliquer dans quelles conditions les véhicules sont autorisés à emprunter les layons de débardage. (C2)

4.4 Domaine de compétences opérationnelles d : Construction et entretien d'ouvrages forestiers

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons collaborent sur les chantiers forestiers et réalisent entre autres divers petits travaux de relevés. Ils mettent en place de petits ouvrages forestiers et des installations pour les loisirs selon les besoins locaux. Ils en assurent également l'entretien. De même, ils entretiennent les chemins forestiers, les pistes et les sentiers pédestres.

Compétence opérationnelle d1 : S'orienter sur le terrain à l'aide de cartes et de plans, utiliser des instruments de mesure

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons effectuent de petits travaux de relevés sur des chantiers forestiers à l'aide d'appareils de mesure, de plans et de cartes de façon indépendante et en fonction de leurs objectifs.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
d1.1	Décrire les instruments de mesure utiles au travail, leur mode et leurs domaines d'utilisation, savoir les utiliser pour faire des relevés. (C3)	Manier les instruments de mesure mis à disposition par l'entreprise, procéder à des mesures et relevés et consigner les données recueillies pour une utilisation ultérieure. (C3)	Comprendre les mesures effectuées préalablement pour l'objet du cours et réaliser des relevés pendant les travaux, sous la conduite d'un formateur. (C3)
d1.2	Expliquer les caractéristiques importantes des cartes topographiques et des plans, ainsi que leur utilité pour le travail individuel. (C2)	S'orienter sur le terrain couvert par l'entreprise à l'aide de cartes ou de plans et utiliser les indications présentes sur les plans pour la réalisation de travaux et d'ouvrages. (C3)	
d1.3	Faire des calculs simples à partir de données prédéfinies. (C3)		

Compétence opérationnelle d2 : Utiliser les matériaux de construction

Les forestiers-bûcherons connaissent les caractéristiques des matériaux de construction utilisés dans leur domaine d'activités. Ils les utilisent correctement et de façon appropriée lors de leurs travaux.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
d2.1	A l'aide d'exemples, expliquer les caractéristiques des matériaux de construction courants, leurs possibilités d'utilisation et leur mode d'entreposage. (C2)	Distinguer les matériaux de construction servant à la réalisation d'ouvrages simples, employer et entreposer ces derniers de façon appropriée et respectueuse de l'environnement. (C5)	Citer correctement les matériaux de construction mis en œuvre sur les objets des cours et soupeser les avantages et inconvénients de leur utilisation. (C2)

d2.2	Expliquer les caractéristiques de la matière première bois et son utilisation pour la réalisation d'ouvrages d'art, de constructions et d'installations de loisirs. (C2)	Fournir des essences locales pour la réalisation d'ouvrages d'art, de constructions ou d'installations de loisirs selon les consignes reçues. (C3)	
------	--	--	--

Compétence opérationnelle d3 : Réaliser des ouvrages forestiers simples et les entretenir

Sous la conduite d'un formateur, les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons réalisent des ouvrages forestiers simples et des installations de loisirs sur la base de plans. Ils en assurent l'entretien consciencieusement, de façon appropriée et en toute sécurité.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
d3.1	Connaître les règles de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), applicables aux ouvrages forestiers. (C2)	Connaître les règles de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), applicables aux ouvrages forestiers. (C2)	Connaître les règles de l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), applicables aux ouvrages forestiers. (C2)
d3.2	Expliquer le cahier des charges d'ouvrages simples et décrire les caractéristiques des matériaux de construction prévus. (C2)	Réaliser un ouvrage simple dans l'entreprise selon les consignes reçues et en respectant les prescriptions en matière de sécurité et de protection de l'environnement. (C5)	Réaliser des ouvrages courants dans la région sous la conduite d'un formateur. (C3)
d3.3	Expliquer les propriétés structurelles de base du sol (taille des grains, densité, perméabilité à l'eau et capacité de rétention de l'eau, résistance). (C2)		Reconnaître à l'aide d'exemples les propriétés structurelles de base du sol dans une excavation. (C4)
d3.4	Expliquer la durée de vie d'un ouvrage ainsi que le gros entretien et l'entretien courant. (C2)	Réaliser l'entretien d'ouvrages dans l'entreprise formatrice en toute sécurité et selon les consignes reçues. (C3)	Réaliser l'entretien d'ouvrages sous la conduite d'un formateur. (C3)
d3.5	Nommer et distinguer les différentes méthodes utilisées en génie biologique. (C4)	En cours d'exploitation, effectuer divers travaux de génie biologique, selon les consignes reçues. (C3)	Réaliser divers travaux de génie biologique, sous la conduite d'un formateur. (C3)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
d3.6		Réaliser des installations de loisirs en fonction des besoins locaux, en utilisant les matériaux disponibles dans l'entreprise selon les consignes reçues et en respectant les règles de sécurité. (C5)	

Compétence opérationnelle d4 : Entretenir des chemins forestiers, pistes de débardage et sentiers pédestres

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons réalisent l'entretien des chemins forestiers ainsi que des pistes et des sentiers pédestres selon les consignes reçues et dans les règles de l'art, tout en respectant les règles de sécurité.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
d4.1	Décrire la structure et les caractéristiques des chemins forestiers et des pistes. Expliquer les notions « desserte générale » et « desserte fine ». (C2)		
d4.2	Expliquer les mesures d'entretien opérationnelles et structurelles des chemins forestiers, des pistes et des sentiers pédestres. (C2)	Effectuer les mesures d'entretien opérationnelles et structurelles des chemins forestiers, des pistes et des sentiers pédestre, selon le mandat reçu et en respectant les règles de sécurité. (C3)	Évaluer l'état de chemins forestiers, de pistes et de sentiers pédestres à l'aide d'une check-list, puis réaliser des travaux d'entretien nécessaires en fonction des résultats obtenus et en toute sécurité. (C4)

4.5 Domaine de compétences opérationnelles e : Utilisation et entretien de moyens techniques de travail

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons utilisent les tronçonneuses, les petites machines ainsi que d'autres moyens techniques avec soin, dans les règles de l'art et en respectant l'environnement. Ils en assurent l'entretien selon le mode d'emploi et réalisent le cas échéant des réparations simples. Lors du transport, de l'utilisation ainsi que du stockage et de l'élimination de carburants et autres produits, ils veillent au respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

Compétence opérationnelle e1 : Se servir des moyens techniques manuels et des appareils

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons utilisent les moyens techniques et appareils nécessaires à l'exécution de leur travail en toute sécurité et conformément aux directives et réglementations en vigueur.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e1.1		Choisir les équipements et appareils appropriés au travail à fournir. (C5)	Identifier l'équipement de travail adéquat pour le travail requis, puis expliquer ses domaines d'application. (C2)
e1.2	Citer les prescriptions de sécurité relatives au transport et à l'utilisation des équipements de travail (y compris les appareils électriques). (C2)	Transporter, manier et utiliser les équipements de travail avec compétence, en respectant l'environnement et les consignes de sécurité. (C3)	Expliquer et appliquer les prescriptions de sécurité pour le transport, le maniement et l'utilisation des équipements de travail. (C3)

Compétence opérationnelle e2 : Maintenir les moyens techniques manuels

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons effectuent des travaux d'entretien et des petites réparations des tronçonneuses et d'autres moyens techniques manuels en toute sécurité et selon le mode d'emploi.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e2.1			Expliquer les travaux de maintenance et d'entretien nécessaires de l'équipement de travail manuel. (C2)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e2.2		Utiliser correctement et en toute sécurité les appareils, outils, moyens auxiliaires et autres produits servant à la maintenance et à l'entretien de l'équipement de travail manuel. (C3)	Décrire les appareils, outils, moyens auxiliaires et autres produits servant à la maintenance et à l'entretien de l'équipement de travail, puis les utiliser correctement et en toute sécurité, sous la conduite d'un formateur. (C3)
e2.3		Aménager la place de travail de façon optimale, en fonction de la maintenance de l'équipement de travail. (C5)	Expliquer le cahier des charges d'une place de travail dédiée à la maintenance de l'équipement de travail, et aménager cette place en fonction de ce cahier des charges. (C3)
e2.4		Assurer l'entretien et la maintenance des tronçonneuses. (C3)	Expliquer le fonctionnement de la tronçonneuse et en assurer l'entretien et la maintenance sous la conduite d'un formateur. (C3)
e2.5	Expliquer la construction et les caractéristiques de chaînes de scie. (C2)	Assurer l'entretien et la maintenance des chaînes de tronçonneuses correctement et en toute sécurité. (C3)	Assurer l'entretien et la maintenance des chaînes de tronçonneuses correctement et en toute sécurité sous la conduite d'un formateur. (C3)
e2.6		Entretien les autres équipements de travail utilisés (moyens d'abattage hydrauliques, merlins, etc.) conformément à leur mode d'emploi. (C3)	Effectuer les travaux d'entretien sur les équipements conformément aux instructions d'utilisation. (C3)

Compétence opérationnelle e3 : Utiliser et entretenir de petites machines

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons utilisent diverses petites machines (jusqu'à 2 tonnes de poids total), telles que les scies circulaires, les fendeuses, etc. Ils reconnaissent et évaluent les causes de leurs pannes éventuelles, et réalisent des travaux de maintenance et d'entretien selon le mode d'emploi et en toute sécurité.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e3.1	Expliquer le fonctionnement des systèmes hydrauliques. (C2)	Utiliser des petites machines en toute sécurité, selon les instructions et le mode d'emploi. (C3)	Utiliser des petites machines en toute sécurité sous la conduite d'un formateur. (C3)
e3.2		Pouvoir déterminer systématiquement les causes de pannes à l'aide du mode d'emploi, et y remédier. (C4)	
e3.3	Expliquer les caractéristiques des moteurs à deux et quatre temps, ainsi que leurs différences. De même pour les moteurs diesel et électriques. (C2)	Assurer l'entretien et la maintenance des petites machines à l'aide du mode d'emploi. (C3)	Assurer l'entretien et la maintenance des petites machines sous la conduite d'un formateur. (C3)

Compétence opérationnelle e4 : Transporter, utiliser, entreposer et évacuer les carburants et adjuvants en toute sécurité et en ménageant l'environnement

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons connaissent les dangers pour l'être humain, la nature et l'environnement de l'utilisation de carburants et autres produits toxiques. Ils mettent en œuvre les mesures de protection correspondantes de manière consciencieuse.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e4.1	Expliquer les dangers pour l'être humain, la nature et l'environnement causés par l'exploitation forestière. Enumérer les mesures permettant de les réduire et de les prévenir. (C2)		

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e4.2	Expliquer les prescriptions régissant la manipulation et l'utilisation des carburants et autres substances. (C2)	Manipuler et utiliser les équipements de travail, carburants et autres substances confiés, en toute sécurité et en ménageant la nature et l'environnement. Après usage, s'assurer de leur évacuation et de leur recyclage. (C3)	Manipuler et utiliser les équipements de travail, carburants et autres substances confiés, en toute sécurité et en ménageant la nature et l'environnement. Après usage, s'assurer de leur évacuation et de leur recyclage. (C3)
e4.3		En cas d'accident impliquant des substances dangereuses pour l'environnement, prendre les mesures qui s'imposent. (C3)	
e4.4		Evacuer correctement les déchets et les déchets spéciaux selon les normes et consignes en vigueur. (C3)	

Compétence opérationnelle e5 : Assurer sa sécurité lors de travaux forestiers sur des pentes raides présentant des risques de chute ; appliquer les techniques de base de l'escalade le long des troncs d'arbre

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons savent quand ils doivent se sécuriser contre une chute. Ils mettent en œuvre les systèmes de sécurité correspondants de façon correcte. Ils peuvent délimiter les travaux en terrain escarpé des travaux sur cordes. Ils grimpent aux arbres le long de l'axe du tronc, correctement et en toute sécurité.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e5.1	Expliquer le fonctionnement des équipements de travail visant à éviter les chutes. (C2)	Employer les équipements de travail visant à éviter les chutes selon l'état de la technique. (C3)	Expliquer le fonctionnement des équipements de travail visant à éviter les chutes et les utiliser selon l'état de la technique, sous la conduite d'un formateur. (C3)
e5.2	Expliquer les méthodes reconnues de sécurisation en terrain escarpé avec danger de chute. (C2)		Expliquer les méthodes reconnues de sécurisation en terrain escarpé avec danger de chute. (C2)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
e5.3		Évaluer les terrains escarpés avec danger de chute et installer un système de sécurité approprié pour assurer les travaux prévus. (C4)	Évaluer le terrain avec danger de chute sous la conduite d'un formateur et utiliser un système de sécurité approprié pour les travaux forestiers prévus. (C4)
e5.4	Expliquer les mesures de sécurité nécessaires lors de travail sur une échelle. (K2)	Prendre les mesures de sécurité nécessaires lors de travaux sur l'échelle et utiliser l'échelle en toute sécurité. (C3)	Expliquer les mesures de sécurité nécessaires pour les travaux sur l'échelle, puis les appliquer sous la conduite d'un formateur. (C3)
e5.5	Expliquer les méthodes reconnues pour grimper aux arbres. (C2)		Expliquer les méthodes reconnues pour grimper aux arbres. (C2)
e5.6		Évaluer un arbre à graver et mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires. (C4)	Évaluer un arbre à graver sous la conduite d'un formateur et expliquer les mesures de sécurité nécessaires. (C4)
e5.7		Appliquer les techniques de base reconnues pour grimper aux arbres le long de l'axe du tronc et les mesures de sécurité y relatives. (C5)	Expliquer les techniques de base reconnues pour grimper aux arbres le long de l'axe du tronc et les mesures de sécurité nécessaires, puis les appliquer sous la conduite d'un formateur. (C4)
e5.8		Lors de la montée sur un arbre, utiliser une tronçonneuse pour enlever les branches le long de l'axe du tronc. (C3)	Lors de la montée sur un arbre, utiliser une tronçonneuse pour enlever les branches le long de l'axe du tronc, sous la conduite d'un formateur. (C3)
e5.9		Lors du sauvetage de personnes ayant eu un accident lors de l'utilisation de l'EPI contre les chutes, appliquer les techniques de sauvetage approuvées. (C5)	Lors du sauvetage de personnes ayant eu un accident lors de l'utilisation de l'EPI contre les chutes, appliquer les techniques, sous la conduite d'un formateur. (C3)
e5.10		Entretien des équipements de travail pour la prévention des chutes conformément au mode d'emploi. (C3)	Entretien des équipements de travail pour la prévention des chutes sous la conduite d'un formateur. (C3)

4.6 **Domaine de compétences opérationnelles f : Application des règles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement**

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent les dangers et les risques dans leur environnement de travail. Ils appliquent les prescriptions relativement à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à l'environnement. Ils prennent les mesures nécessaires à leur propre protection, à celle de leurs collègues de travail, de tiers, de l'environnement ainsi que de biens matériels.

Compétence opérationnelle f1 : Reconnaître les dangers et estimer les risques

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons reconnaissent les risques liés à leur travail. Afin d'éviter des accidents, ils mettent en œuvre correctement et consciencieusement les mesures de sécurité appropriées selon les prescriptions légales et les directives internes à l'entreprise.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
f1.1	Expliquer à l'aide d'exemples les risques émanant du travail, pour soi, ses collègues et pour des tiers. (C2)	Identifier les risques émanant du travail quotidien dans l'entreprise, pour soi, ses collègues et pour des tiers, puis prendre les mesures de sécurité appropriées. (C4)	Expliquer les risques émanant du travail forestier, pour soi, ses collègues et pour des tiers, puis déterminer les mesures de sécurité préventives appropriées, sous la conduite d'un formateur. (C3)
f1.2	Expliquer les obligations en tant que travailleur/employé lors de la mise en œuvre de mesures de sécurité appropriées. (C2)		
f1.3	Nommer les directives en vigueur relatives à la protection de la santé, à la nature et à l'environnement, à la sécurité au travail et à la protection de tiers. (C2)	Mettre en œuvre les directives en vigueur en matière de protection de la santé, de la nature et de l'environnement, de sécurité au travail et de protection de tiers lors du travail quotidien. (C3)	Nommer les directives en vigueur en matière de protection de la santé, de la nature et de l'environnement, de sécurité au travail et de protection de tiers et expliquer les prescriptions relatives à leur mise en œuvre. (C2)
f1.4	Décrire les risques d'accident à prendre en compte durant la préparation et l'exécution des travaux, et expliquer les conséquences et les mesures de sécurité adéquates. (C2)	Identifier les risques d'accident potentiels d'un contrat. Organiser et exécuter ce contrat en prévoyant les mesures de sécurité appropriées. (C5)	Déterminer les risques d'accident potentiels durant la préparation et l'exécution des travaux et prendre les mesures de sécurité adéquates, sous la conduite d'un formateur. (C3)

f1.5	Expliquer les statistiques des accidents en forêt, les causes ainsi que conséquences de ces derniers, et expliquer les mesures préventives servant à éviter les accidents professionnels et de loisir. (C2)	Prendre des mesures ciblées pour éviter des accidents lors du travail quotidien et des loisirs. (C3)	
------	---	--	--

Compétence opérationnelle f2 : Appliquer les règles de sécurité et les mesures de protection

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons utilisent correctement leur équipement personnel de sécurité (EPS) dans leur travail.

Ils assurent leur propre sécurité, celle de leurs collègues de travail et celle du public en forêt, grâce à une organisation de chantier prenant en compte les exigences de sécurité, ainsi qu'en réalisant des mesures préventives.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
f2.1	Présenter l'EPS, sa composition, ses fonctions et les effets de ses composantes. (C2)	Utiliser correctement l'EPS. (C3)	Présenter l'EPS, sa composition, ses fonctions et les effets de ses composantes, l'utiliser correctement. (C3)
f2.2	Expliquer les critères d'appréciation de l'EPS et évaluer l'état de ses composantes. (C6)	Évaluer l'état de l'EPS et son efficacité d'après des critères précis, assurer son entretien correct. (C6)	Évaluer l'état de l'EPS et son efficacité d'après des critères précis, assurer son entretien correct. (C6)
f2.3	Expliquer les mesures assurant la sécurité de tiers, d'infrastructures et de biens matériels. (C2)	Mettre en œuvre les mesures assurant la sécurité de tiers et celle des infrastructures et des biens matériels dans le travail quotidien. (C3)	Déterminer et mettre en œuvre les mesures assurant la sécurité de tiers et celle des infrastructures et des biens matériels, sous la conduite d'un formateur. (C3)

Compétence opérationnelle f3 : Comprendre et respecter les prescriptions relatives à l'organisation des secours et effectuer les premiers secours

Lors de travaux forestiers, les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons peuvent à tout moment donner des indications sur l'organisation des secours. Ils prennent les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident et les appliquent en toute sécurité.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
f3.1	Expliquer l'organisation des secours et son fonctionnement. (C2)	Expliquer l'organisation des secours de l'entreprise et son fonctionnement. (C2)	Expliquer les exigences d'une organisation des secours efficace ainsi que les obligations individuelles en découlant. (C2)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
f3.2	Réaliser un plan de secours sur la base des consignes reçues. (C3)	Sur la base des consignes reçues, établir un plan de secours adapté à la situation. (C3)	Établir un plan de secours adapté à la situation, sous la conduite d'un formateur. (C3)
f3.3		Donner l'alerte en cas d'accident et mettre en œuvre les procédures, comportements et mesures, conformément au plan d'organisation des secours. (C3)	En cas d'accident, expliquer les procédures, comportements et mesures prévues par le plan de secours ; donner l'alerte et mettre en œuvre les mesures de secours. (C3)
f3.4			Expliquer les droits et obligations en tant que sauveteur. (C2)
f3.5		En cas d'accident professionnel, réaliser les mesures de premiers secours en faveur des personnes accidentées. (C3)	En cas d'accident professionnel, réaliser les mesures de premiers secours en faveur des personnes accidentées. (C3)

Compétence opérationnelle f4 : Suivre les prescriptions et les recommandations en matière de protection de la santé

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons ont conscience des charges physiques et de la mise à contribution de leur organisme occasionnées par leur travail. Ils protègent leur santé et préviennent les maladies professionnelles par des mesures appropriées.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
f4.1	Décrire sommairement la constitution et le fonctionnement du corps humain et expliquer comment le travail met l'organisme à contribution. (C2)	Effectuer des exercices physiques pour se maintenir en bonne santé et se préparer au travail. (C3)	Effectuer des exercices physiques pour se maintenir en bonne santé et se préparer au travail. (C3)
f4.2	Expliquer les causes, les effets et les conséquences à long terme des principaux dommages à la santé et des maladies professionnelles. (C2)	Indiquer, au sein de l'entreprise, quels sont les dangers potentiels pouvant provoquer des dommages à la santé ou des maladies professionnelles. (C3)	
f4.3	Expliquer les mesures assurant la protection de la santé des travailleurs. (C2)	Prendre les mesures au quotidien assurant la protection de sa santé. (C3)	Prendre les mesures assurant la protection de la santé, sous la conduite d'un formateur. (C3)

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
f4.4	Expliquer les mesures préventives pour éviter des maladies professionnelles. (C3)	Prendre des mesures préventives adaptées à l'entreprise et au travail y étant effectué pour prévenir des maladies professionnelles. (C5)	Sous la conduite d'un formateur, prendre des mesures préventives adaptées à des situations concrètes pour prévenir des maladies professionnelles. (C3)
f4.5	Expliquer les exigences d'une nutrition adaptée dans le cas d'activités professionnelles lourdes sur le plan physique. (C2)	Se nourrir correctement en fonction de la mise à contribution du corps par les activités professionnelles. (C3)	Se nourrir correctement en fonction de la mise à contribution du corps par les activités professionnelles. (C3)
f4.6	Décrire les risques de prendre de mauvaises postures ergonomiques durant le travail (posture forcée) ; expliquer les mesures permettant d'éviter ces positions. (C2)	Éviter ou réduire les postures forcées durant le travail et, lors du déplacement de charges, prendre garde à ménager sa santé. (C3)	Éviter ou réduire les postures forcées durant le travail et, lors du déplacement de charges, prendre garde à ménager sa santé. (C3)
f4.7	Indiquer les dangers pour la santé dus à des facteurs naturels biotiques (végétaux et insectes) ; en expliquer les conséquences et indiquer des mesures préventives. (C2)	Prendre des mesures préventives contre les facteurs naturels biotiques pouvant nuire à la santé durant le travail. Si nécessaire, réaliser les mesures de premiers secours correspondantes. (C3)	Prendre des mesures préventives contre les facteurs naturels biotiques pouvant nuire à la santé durant le travail. Si nécessaire, réaliser les mesures de premiers secours correspondantes. (C3)

4.7 Domaine de compétences opérationnelles g : Collaboration aux tâches de l'entreprise

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons collaborent aux tâches opérationnelles. Ils établissent par exemple des rapports et mettent en œuvre des instruments simples de planification forestière. En tant que collaborateurs d'une entreprise forestière et en cas de besoin, ils donnent des informations au public sur la forêt et leur propre activité. Par le biais d'une communication fiable et adaptée à la situation au sein de l'entreprise, ils contribuent activement au fonctionnement du travail d'équipe.

Compétence opérationnelle g1 : Réaliser des travaux simples liés à l'organisation au sein de l'entreprise

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons participent aux travaux organisationnels au sein de l'entreprise. Ils remplissent par exemple des rapports de travail correctement et consciencieusement.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g1.1	Distinguer et expliquer les tâches territoriales et opérationnelles. (C2)		
g1.2	Établir un organigramme organisationnel simple. (C3)	Expliquer l'organisation, les fonctions importantes et les procédures au sein de l'entreprise à l'aide d'un organigramme. (C2)	
g1.3	Expliquer l'utilité, les caractéristiques et la structure d'un rapport de travail. (C2)	Établir le rapport de travail selon les normes de l'entreprise. (C3)	
g1.4		Documenter les travaux réalisés et les leçons tirées (procédure, organisation et résultat) selon les consignes reçues. (C3)	
g1.5	Expliquer les notions de « pré-calculation des travaux » et « post-calculation des travaux », savoir résoudre des calculs simples à partir de données mises à disposition. (C3)	Établir une estimation simple des coûts de votre propre travail et effectuer un calcul simple des coûts réels selon les normes de l'entreprise ; expliquer les résultats. (C5)	

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g1.6	Nommer les droits et obligations de l'employeur et de l'employé en vertu du CO, de la LAA et de l'OPA ; expliquer leur importance. (C2)		
g1.7	Nommer et expliquer les éléments-clés d'un contrat de travail selon le CO et évaluer le contenu d'un contrat de travail quant à son intégrité. (C6)		
g1.8	Énumérer et expliquer les différents types de rémunération. (C2)		

Compétence opérationnelle g2 : Appliquer des méthodes et instruments simples de la planification forestière

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons comprennent l'importance de la planification forestière pour les activités de l'entreprise. Ils mettent correctement en œuvre les instruments de la planification forestière et les méthodes s'y rapportant.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g2.1	Expliquer les termes techniques courants tels que « réserve de bois », « accroissement », « volume sur pied », « exploitation », « tarif » et « rendement soutenu ». (C2)		
g2.2	Expliquer le principe de la gestion durable de la forêt. (C2)		
g2.3	Nommer les différences entre un plan d'aménagement forestier et un plan de gestion ; indiquer les informations essentielles d'un plan de gestion. (C3)		

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g2.4	Expliquer la différence entre un inventaire intégral et un inventaire par échantillonnage. (C2)	Collaborer avec un spécialiste pour des travaux de planification forestière sur le terrain. (C3)	
g2.5	Expliquer la différence entre une sylve (mètre cube tarif) et un m ³ . (C2)	Estimer le volume d'un arbre en sylviculture. (C4)	
g2.6	Expliquer les fonctions essentielles d'une carte des peuplements. (C2)		

Compétence opérationnelle g3 : Informer les visiteurs sur la forêt et la foresterie.

Les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons connaissent les bases légales de la conservation des forêts. Ils participent activement à la communication avec le public et contribuent à soigner l'image de l'entreprise. Ils informent les visiteurs de manière appropriée sur la forêt, les conditions d'exploitation et leur propre activité en forêt.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g3.1	Présenter les principes de base de la loi fédérale sur les forêts et ceux de la loi forestière en vigueur dans le canton d'activité. (C2)		
g3.2	Expliquer les différentes fonctions de la forêt. (C2)		
g3.3	Désigner les personnes du service forestier compétentes pour répondre à différentes questions et sollicitations. (C1)	Répondre soi-même aux questions de visiteurs ou les renvoyer aux personnes du service forestier compétentes. (C3)	
g3.4	Expliquer l'organisation du service forestier sur le plan cantonal. (C2)	Expliquer l'organisation du service forestier régional (arrondissement, triage) et ses rapports avec l'entreprise forestière. (C2)	
g3.5	Énumérer les institutions d'importance nationale dans les domaines de la forêt, de la nature et de l'environnement en nommant leurs domaines d'activités respectifs. (C1)	Nommer les institutions d'importance régionale dans les domaines de la forêt, de la nature et de l'environnement, ainsi que leurs domaines d'activités respectifs. (C1)	

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g3.6	Expliquer les fonctions de la forêt à l'aide d'exemples et décrire les enjeux économiques de la sylviculture au niveau suisse et cantonal à l'aide d'informations-clés pertinentes. (C2)	Décrire l'entreprise à l'aide d'informations-clés ainsi que sa propre fonction au sein de l'entreprise ; expliquer les fonctions régionales importantes de la forêt et les objectifs de l'entreprise. (C2)	
g3.7	Exposer et expliquer les arguments en faveur de l'exploitation et de l'entretien des forêts, ainsi que l'utilisation de la matière première bois. (C2)	Renseigner des personnes externes à l'entreprise sur les tâches du forestier-bûcheron et sur le travail en cours. (C3)	
g3.8	Expliquer la notion de « certification » et leur utilité. (C2)		

Compétence opérationnelle g4 : Communiquer de façon fiable et adaptée à la situation

Durant leur travail, les forestières-bûcheronnes et les forestiers-bûcherons communiquent de façon adéquate avec leurs supérieurs et leurs collègues. Ils contribuent ainsi au bon fonctionnement de la collaboration et du travail d'équipe.

	Objectifs évaluateurs, école professionnelle	Objectifs évaluateurs, entreprise	Objectifs évaluateurs, cours interentreprises
g4.1	Expliquer les caractéristiques de la communication constructive. (C2)	Appliquer les règles courantes pour une communication constructive. (C3)	Appliquer les règles courantes pour une communication constructive. (C3)
g4.2	Reconnaître comment contribuer soi-même à une communication constructive. (C4)	Comprendre les ordres et les consignes reçus, poser des questions en cas de doutes. (C3)	Comprendre les ordres et les consignes reçus, demander des précisions si nécessaire. (C3)
g4.3	Expliquer dans quelles conditions le travail en équipe fonctionne avec succès. (C2)	Communiquer en équipe de façon adéquate, constructive et selon les règles convenues. (C4)	Communiquer en équipe de façon adéquate, constructive et selon les règles convenues. (C4)
g4.4	Expliquer comment communiquer lorsqu'on éprouve des difficultés lors de l'exécution d'une tâche. (C2)	Communiquer lorsqu'on éprouve des difficultés lors de l'exécution d'une tâche. (C3)	Communiquer lorsqu'on éprouve des difficultés lors de l'exécution d'une tâche. (C3)
g4.5	Comprendre les évaluations et les appréciations dans le cadre de la formation. (C2)	Comprendre les évaluations et les appréciations dans le cadre de la formation. (C2)	Comprendre les évaluations et les appréciations dans le cadre de la formation. (C2)

5. Prescriptions pour le suivi des cours interentreprises lors d'une formation raccourcie

Les personnes en formation qui suivent une formation raccourcie de deux ans doivent suivre l'ensemble des cours interentreprises afin d'assurer la sécurité au travail et la protection de la santé.

6. Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 12.06.2019 sur la formation professionnelle initiale de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Lyss, le 4 juin 2019

Ortra Forêt Suisse

Le président

Le secrétaire général

Erwin Schmid

Rolf Dürig

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 12 juin 2019

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Vice-directeur, Chef de la division Formation professionnelle et continue

7. Modification du plan de formation

En raison de la révision de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) qui est entrée en vigueur le 1.1.2023, les travaux dangereux ne sont plus référencés sur la base de la liste de contrôle du SECO mais directement sur la base de l'ordonnance. Tous les renvois de l'annexe 2 ont été adaptés selon les références des dispositions en vigueur.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 1er décembre 2024.

Lyss, le 15 novembre 2024

Ortra Forêt Suisse

Le président

Le secrétaire général

Mattia Soldati

Rolf Dürig

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 19 novembre 2024

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Directeur suppléant

Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1:**Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité**

Documents	Source
1. Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation : www.bvz.admin.ch > Professions A-Z <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique : www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html
2. Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de Forestière-bûcheronne / Forestier-bûcheron CFC	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
3. Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation, le dossier des prestations des cours interentreprises et le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
4. Notice «Équipement minimal de l'entreprise formatrice»	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
5. Programme de formation dans l'entreprise	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
6. Rapport de formation forêt	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
7. Dossiers de formation : Notice sur les exigences relatives au dossier de formation (y compris formulaire d'évaluation et feuille de notation)	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
8. Programmes cadres pour les cours interentreprises	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
9. Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	Ortra Forêt Suisse : www.ortra-foret.ch
10. Plan d'étude pour les écoles professionnelles	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
11. Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Ortra Forêt Suisse : www.ortra-foret.ch
12. Apprécier les compétences des apprentis en bûcheronnage (fiche IPRE)	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
13. Notation du rapport de formation	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
14. Notice « Évaluation des performances dans les cours interentreprises »	Codoc, Lyss, www.codoc.ch
15. Procédures de qualifications : PV d'appréciation Formule des notes	Codoc, Lyss, www.codoc.ch

Annexe 2 :**Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de la protection de la santé**

L'article 4, alinéa 1, de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail du 28 septembre 2007 (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper les forestières-bûcheronnes / forestiers-bûcherons CFC en formation dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux indiqués, pour autant que l'entreprise applique les mesures d'accompagnement définies ci-après en rapport avec les thèmes de prévention :

Exceptions à l'interdiction d'exécuter des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, du 12.01 2022, état le 01.01.2023)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3	Contrainte physique
3a	La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : <ol style="list-style-type: none"> 1. 15 kg pour les hommes âgés de moins de 16 ans et 11 kg pour les femmes du même âge, 2. 19 kg pour les hommes âgés de 16 ans à 18 ans non révolus et 12 kg pour les femmes du même âge.
3c	Les travaux qui s'effectuent de manière répétée, pendant plus de 2 heures par jour : <ol style="list-style-type: none"> 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4	Influences physiques
4c	Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A).
4d	Les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une charge vibratoire A(8) sur une journée de travail de 8 heures égale ou supérieure à 2,5 m/s ² .
4h	– Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à : <ol style="list-style-type: none"> 2. des rayons ultraviolets à une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), comme lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc et d'une exposition prolongée au soleil.
5	Agents chimiques impliquant des dangers physiques
5a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20086, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : <ol style="list-style-type: none"> 3. aérosols inflammables : H222, 4. liquides inflammables : H224, H225.

Exceptions à l'interdiction d'exécuter des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, du 12.01.2022, état le 01.01.2023)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
6	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques
6a	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : <ul style="list-style-type: none"> 2. corrosion cutanée : H314, 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées : H372, H373, 6. sensibilisation cutanée : H317.
8	Outils de travail dangereux
8a	Les outils de travail en mouvement ci-après : <ul style="list-style-type: none"> 2. grues selon l'ordonnance du 27 septembre 1999 sur les grues, 6. machines forestières.
8b	Les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc. –
10	Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel
10a	– Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur.
10c	Travaux dans un environnement non sécurisé Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.
12	Non-perception de signaux sonores
12	Les travaux présentant un risque d'accident professionnel en raison de la non-perception de signaux sonores, en particulier les travaux sur des voies ferrées où circulent des véhicules effectuant des manœuvres ou des trains.

Solution de branche Forêt : l'adhésion à la solution de branche Forêt est recommandée aux entreprises formatrices. Celles-ci peuvent partir du principe que les thèmes relatifs à la prévention et les mesures d'accompagnement décrits dans l'annexe 2 seront réalisés avec la mise en œuvre de la solution de branche Forêt.

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction dispensée	Surveillance ³		
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Constante	Fréquente	Occasionnelle
Récolte des bois, Régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières, Mise en œuvre de mesures de protection de la forêt, Construction et entretien des ouvrages forestiers, Utilisation et entretien de moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Surcharge de l'appareil locomoteur • Postures et mouvements défavorables 	3a 3c	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de travail plus ergonomiques • Utilisation de moyens auxiliaires techniques • Adopter une posture et une méthode de travail ergonomiques • Respecter les pauses de récupération • Changement d'activité • Exercices de gymnastique pour améliorer les capacités physiques (force, mobilité, endurance) FE Suva 44018.f « Soulever et porter correctement une charge »	1 ^{ère} -3 ^e AA	A, B, C, D, E, F, G	1. AA	Enseignement et application pratique	-	1 ^{ère} /2 ^e AA ou ARF	3 ^e AA
Utilisation de machines et d'appareils lors de : - récolte des bois - régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières - construction et entretien des ouvrages forestiers - utilisation et entretien de moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit • Vibrations générées par les tronçonneuses, les débroussailleuses, les treuils à câble, les scies circulaires, les fendeuses, etc. 	4c 4d	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation/manipulation conformément au mode d'emploi • Utilisation d'un EPI (par ex. protection auditive à partir de 85 dB(A), gants) • Limitation des temps d'exposition • Changement d'activité • Maintenance conformément aux prescriptions des constructeurs (par ex. remplacement en temps utile des pièces du système antivibration) • Pauses brèves FE Suva 44057.f « Bruit dangereux pour l'ouïe aux postes de travail » FE Suva 44089.f « Les vibrations : un facteur de risque – Protégez la santé de vos collaborateurs ! »	1 ^{ère} -3 ^e AA	A, B, C, D, E	1 ^{ère} /2 ^e AA	Enseignement et application pratique	-	1 ^{ère} /2 ^e AA ou ARF	3 ^e AA
Travaux à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages à la peau et aux yeux provoqués par les rayons UV du soleil 	4h	<ul style="list-style-type: none"> • Protection contre le soleil (couvre-chef, vêtement, lunettes de soleil et crème solaire) Suva www.suva.ch/soleil	1 ^{ère} /2 ^e AA	-	1 ^e AA	Enseignement et application pratique	-	1 ^e AA ou ARF	ARF
Faire le plein des véhicules et des machines, entreposer et transvaser des liquides facilement inflammables	<ul style="list-style-type: none"> • Carburant renversé sur les vêtements, l'EPI ou la peau • Carburant renversé au sol • Le carburant prend feu 	5a 6a	<ul style="list-style-type: none"> • Indications des fiches techniques de sécurité • Systèmes de remplissage de sécurité • Attitude à adopter en cas d'urgence/d'accidents et moyens auxiliaires à mettre en œuvre le cas échéant (par ex. agents d'extinction, liants pour huile/carburant) 	1 ^{ère} /2 ^e AA	A, B, C, D, E	1 ^{ère} /2 ^e AA	Enseignement et application pratique	-	1 ^{ère} /2 ^e AA ou ARF	3 ^e AA

² Sont réputés professionnelles les personnes titulaires d'un certificat fédéral de capacité CFC ou d'une qualification équivalente dans le domaine spécialisé de la personne en formation.

³ La surveillance des apprenants doit être effectuée sur la base des risques liés aux activités individuelles et en fonction du niveau de formation atteint. L'interdiction du travail isolé n'est donc pas supprimée ! Le niveau de formation atteint doit être documenté, par exemple à l'aide du plan de formation de l'entreprise.

⁴ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022⁵ Sous la conduite obligatoire de personnes titulaires d'un permis en vigueur pour l'utilisation de produits phytosanitaires et/ou de produits pour la protection du bois (DETEC OPer-Fo et DETEC OPer-B).

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction dispensée	Surveillance ³		
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Constante	Fréquente	Occasionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> Atteintes à la santé par des substances cancérigènes ou toxiques 		FE Suva 11030.f « Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir »							
Manipulation de substances dangereuses pour la santé dans la <ul style="list-style-type: none"> mise en œuvre de mesures de protection de la forêt (produits phytosanitaires et produits pour la protection du bois⁵) construction et entretien des ouvrages forestiers 	Risques sanitaires tels que : <ul style="list-style-type: none"> irritations de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires déclenchement d'allergies, d'eczémas corrosions (ciment) 	6a	<ul style="list-style-type: none"> Indications des fiches techniques de sécurité Utilisation d'un EPI FE Suva 11030.f « Substances dangereuses : ce qu'il faut savoir » MA Codoc « Connaissances professionnelles Forestière-bûcheronne – Forestier-bûcheron »	1 ^{ère} -3 ^e AA	E	2 ^e /3 ^e AA	Enseignement et application pratique	1 ^e AA ou ARF	2 ^e AA	3 ^e AA
Utilisation de machines et d'appareils lors de : <ul style="list-style-type: none"> récolte des bois régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières mise en œuvre de mesures de protection de la forêt construction et entretien des ouvrages forestiers utilisation et entretien des moyens techniques 	<ul style="list-style-type: none"> Machiniste coincé ou touché Éléments mécaniques non protégés en mouvement Moyens de travail ou de transport en mouvement (risque d'être renversé, de tomber, d'être écrasé) Éléments non contrôlés en mouvement (éléments basculants, oscillants, projetés, roulants ou glissants) Blessures par coupures Risque d'être atteint ou entraîné par des parties d'arbres sous tension qui tombent ou qui glissent Mise en danger d'autres personnes 	8a 8b 10c	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation/manipulation conformément au mode d'emploi Dispositifs de sécurité Utilisation d'un EPI Règles de sécurité Technique de travail Manipulation correcte et exécution du travail en bonne et due forme Maintenance conformément aux spécifications des constructeurs ForêtSuisse, « Récolte des bois » (classeur avec fiches de contrôle) Codoc Apprécier le niveau de compétences des apprentis (niveau de formation atteint) « Apprécier l'arbre, l'abattre et l'ébrancher » DP Suva 84034.f / SP 88817.f « Dix règles vitales pour le travail en forêt » FE Suva 44011.f « Risques d'accidents et règles de sécurité lors de l'abattage des arbres » FE Suva 44064.f « Examen de l'arbre et de son environnement – Choisir une méthode et une taille d'abattage sûres »	1 ^{ère} -3 ^e AA	A, B, C, D, E, G	1 ^{ère} -3 ^e AA	Enseignement et application pratique Conduite d'un véhicule uniquement sur présentation d'un permis de conduire correspondant, conformément à la LCR	1 ^e AA ou ARF	2 ^e AA	3 ^e AA

⁵ Sous la conduite obligatoire de personnes titulaires d'un permis en vigueur pour l'utilisation de produits phytosanitaires et/ou de produits pour la protection du bois (DETEC OPer-Fo et DETEC OPer-B).

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction dispensée	Surveillance ³		
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			Constante	Fréquente
			Brochure de sécurité STIHL « Travailler en sécurité avec la débroussailleuse » FE Suva 44069.F « Travaux en forêt : une affaire de pros ! »							
Participation au débardage sur les terrains carrossables et sur les terrains non carrossables	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'être frappé par une charge pivotante ou tombante Risque d'être frappé par des câbles à la suite d'une rupture brutale Risque d'être renversé par un véhicule Dangers causés par les turbulences de rotor (downwash) 	8a 8b 10c	<ul style="list-style-type: none"> Zones dangereuses Règles de conduite Communication, compréhension Utilisation d'un EPI (par ex. en matière de visibilité) Formation de charges Bois mort Turbulences de rotor (downwash : déflexion de l'air vers le bas) ForêtSuisse « Récolte des bois » (classeur avec fiches de contrôle) MA Codoc « Techniques du câble-grue » Directive CFST 2134.f « Directive Travaux forestiers » DP Suva 84050.f / SP 88819.f « Neuf règles vitales pour le personnel au sol des aires de manœuvre d'hélicoptères » Utilisation/manipulation selon le manuel d'utilisation	1 ^{ère} -3 ^e AA	A, B, C	1 ^{ère} -3 ^e AA	Enseignement et application pratique Conduite d'un véhicule uniquement sur présentation d'un permis de conduire correspondant, conformément à la LCR	1 ^e AA ou ARF	2 ^e AA	3 ^e AA
Construction et entretien des ouvrages forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'être percuté par des machines Chute Risque d'être enseveli par du remblai Risque d'être frappé par du matériel de construction 	8a 10a 10c	Règles de sécurité en matière de construction FE Suva 88217.f « Sécurité et protection de la santé sur les chantiers – Pour les intérimaires » DP Suva 84051.f / SP 88820.f « Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics »	1 ^{ère} -3 ^e AA	E	2 ^e AA	Enseignement et application pratique	1 ^e AA	2 ^e AA	3 ^e AA
Travaux sur échelle, en terrains escarpés, sur des arbres et des mâts lors de : - récolte des bois - régénération et soins à la forêt et entretien de stations particulières - l'entretien des moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation des échelles Assurance lors du travail en terrain escarpé Monter et travailler sur des arbres Travaux avec équipements de protection individuelle contre les chutes DP Suva 84070.f « Qui peut répondre 12 fois « Oui » ? Sécurité sur les échelles simples et doubles » FT Suva 33070.f « Assurance par cordes en terrain	1 ^{ère} -3 ^e AA	A, B, C, D, E, G	2 ^e AA	Enseignement et application pratique Application pratique « Équipements de protection individuelle	1 ^e AA	2 ^e AA	3 ^e AA

Travail / Travaux dangereux (sur la base des compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ⁴	Thèmes de prévention pour la formation / l'enseignement, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction dispensée	Surveillance ³		
				Formation dans l'entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP			Constante	Fréquente
- construction et entretien des ouvrages forestiers			escarpé » FT Suva 33071.f « Travailler en toute sécurité sur les arbres » FT Suva 33072.f « Travailler sur les arbres avec une échelle » DP Suva 84044.f / SP 88816.f « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement »				contre les chutes [EPIC] » uniquement après obtention du certificat de formation			
Participation à la récolte du bois et au débardage en terrain carrossable	• Danger résultant de la non-perception de signaux sonores émis par des machines ou des collaborateurs	12	• Zones dangereuses • Règle de comportement • Communication, compréhension, moyens de communication, moyens auxiliaires Directive CFST 2134.f « Directive Travaux forestiers» Suva Form. 88216.f « Attribution du travail et organisation en cas d'urgence en forêt» Suva FT 33083.f « Protection des tiers lors de travaux en forêt »	1 ^{re} -3 ^e AA	A, B, C	1 ^{re} -3 ^e AA	Enseignement et application pratique	1 ^{re} AA	2 ^e AA	3 ^e AA

Légende :

AA: Année(s) d'apprentissage ; ARF : Après achèvement réussi de la formation ; BR : brochure ; CI : Cours interentreprises ; DP : Dépliant ; EP : École professionnelle ; FE : Feuille ; FT : Fiche thématique ; LC : Liste de contrôle ; MA : Manuel ; SP : Support pédagogique.

Glossaire (* voir *Lexique de la formation professionnelle, 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch*)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre national des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité, pour la profession concernée ou le champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁶.

Compétences opérationnelles

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Danger

Par danger, on entend la possibilité d'occurrence d'un événement aux conséquences dommageables.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

⁶ RS 412.10

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** le travail pratique peut revêtir deux formes, celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** l'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou un examen écrit et un examen oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.⁷ Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation au travers de la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles obtenues, résultant de l'enseignement des connaissances professionnelles, sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

⁷ RS 412.101.241

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs évaluateurs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents, bien que leur formulation puisse être identique (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation : Orfo)

Une Orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra (Organisation du monde du travail) dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une Orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les Cantons. La date d'entrée en vigueur d'une Orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «Organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession donnée en définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des Cantons et des Organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra/les Ortra concernée/s.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'Orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Risque

Par risque, on entend la probabilité d'occurrence d'un dommage ainsi que la gravité de ce dommage. Voir aussi «Danger».

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les Cantons et les Organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'Orfo de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

2. Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, les forestiers-bûcherons utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les forestiers-bûcherons appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les forestiers-bûcherons analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences. Leur aptitude à apprendre tout au long de la vie et de manière autonome se voit ainsi renforcée.

2.4 Comportement écologique

Les forestiers-bûcherons sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

2.5 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les forestiers-bûcherons sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

3. Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi les forestiers-bûcherons font preuve de franchise et de spontanéité dans toute situation professionnelle et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion constructive. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement aux diverses situations et aux besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

3.2 Capacité à gérer des conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les forestiers-bûcherons en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.3 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en équipe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu seul. Si les forestiers-bûcherons travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail d'équipe efficace.

4. Compétences personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

Les forestiers-bûcherons sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

4.2 Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, les forestiers-bûcherons sont co-responsables du processus de travail établi ainsi que du résultat en découlant. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse. Ils agissent ensuite en conséquence.

4.3 Résistance au stress

Les forestiers-bûcherons sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et, si nécessaire, demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

4.4 Flexibilité

Les forestiers-bûcherons sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

4.5 Performance et comportement au travail

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les forestiers-bûcherons s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et ainsi d'apprendre tout au long de la vie. Les forestiers-bûcherons sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.